L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureau : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 13 JUILLET 1887

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande—Une bonne cuisinière, (une Française âgé meur.) Agent de bonnes recommandations. S'adresser 314 rue St Charles. 12 juil—3f

A VENDRE.

A vendre—Sur la butte du Bayou Sauvage à 1 lbrin de l'inondation, rue Lafayette, entre Tonti et Rochebelave, 2 lots à bâtir, les derniers en bute de l'Est. Assez trois lots très larges avec batisses dans le même lot. S'adresser à Nicholas Fisher, au coin Lafarge et Dorgenois ou à la brasserie 292 rue Villeré. 10 juil—10,12

A vendre à Biloxi—Des propriétés et des terrains. S'adresser 176 rue Canal. 28juin—2sem.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Thomas P. May.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 20,560—Division A. Attendu que Bancroft Rivet a présenté requête à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif, dans la succession de feu Thomas P. May, décédé bientat dernier ; et que les personnes intéressées peuvent se présenter devant la Cour ce jourd'hui et faire valoir leurs droits et raisons s'il y en a, pourquoi ladite requête ne devrait pas être accordée ;

Il est ordonné par la Cour, que ledit Bancroft Rivet soit nommé exécuteur testamentaire dudit feu Thomas P. May, avec pouvoirs et autorité conformément à la loi, et que le bref de commission soit émis en conséquence.

Nouvelle Orléans, 7 juillet 1887.

(Signé) H. H. GENELLY, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

7 juil—5 jours

Succession de Mme Eulalie Bonnabel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 20,580—Division A. Attendu que Jules Bonnabel a présenté requête à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif, dans la succession de feu Mme Eulalie Bonnabel, décédée bientat dernier ; et que les personnes intéressées peuvent se présenter devant la Cour ce jourd'hui et faire valoir leurs droits et raisons s'il y en a, pourquoi ladite requête ne devrait pas être accordée ;

Il est ordonné par la Cour, que ledit Jules Bonnabel soit nommé exécuteur testamentaire dudit feu Mme Eulalie Bonnabel, avec pouvoirs et autorité conformément à la loi, et que le bref de commission soit émis en conséquence.

Nouvelle Orléans, 7 juillet 1887.

(Signé) H. H. GENELLY, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

7 juil—5 jours

Succession de Mme Eulalie Bonnabel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 20,580—Division A. Attendu que Jules Bonnabel a présenté requête à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif, dans la succession de feu Mme Eulalie Bonnabel, décédée bientat dernier ; et que les personnes intéressées peuvent se présenter devant la Cour ce jourd'hui et faire valoir leurs droits et raisons s'il y en a, pourquoi ladite requête ne devrait pas être accordée ;

Il est ordonné par la Cour, que ledit Jules Bonnabel soit nommé exécuteur testamentaire dudit feu Mme Eulalie Bonnabel, avec pouvoirs et autorité conformément à la loi, et que le bref de commission soit émis en conséquence.

Nouvelle Orléans, 7 juillet 1887.

(Signé) H. H. GENELLY, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

7 juil—5 jours

Succession de Delsa Bullanty, femme décédée de Henry W. Pfeiffer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,081—Division D—A vis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte et le tableau de distribution présentés par Henry W. Pfeiffer, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués, et les fonds distribués conformément au dit compte et tableau.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

10 juil—10 15 19

Succession de Wm E. Nell.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 13,890 — Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gabriel Villeré, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

1er juillet—1 5 10

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. Cour d'Arrêt et par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry W. Pfeiffer, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte et tableau.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

10 juil—10 15 19

Succession de Wm E. Nell.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 13,890 — Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gabriel Villeré, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

1er juillet—1 5 10

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Dans l'affaire de Joseph Schamel et John Stumpf, faisant affaires sous la raison sociale de Joseph Schamel & Co.—No 19,019—Division D—Ordre de Cour—La présente petition étant prise en considération, il est ordonné qu'une réunion des créanciers de l'insolvabilité de J. P. Sarrazin & Co. soit convoquée après avis légal à LUNDI, 1er août 1887, dans le but de délibérer et de déterminer quelles seront les dispositions de la vente ou l'administration de l'actif en litige affecté à l'assignation ; la dite réunion devant avoir lieu pardevant R. C. Stone, notaire à son bureau, No. 6 rue Carondelet, ou cette vente est conformément à la loi.

Nouvelle Orléans, 2 juillet 1887.

S. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

6 juil—4fois 8 août

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteurs—SAMEDI, 16 août 1887, à 12 heures p. m., à la Bourse d'Encan Arcade, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District, en date du 12 juillet 1887, dans l'affaire intitulée : In re succession de Alfred H. Hyams, No. 3539 du dossier de la dite Cour, sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite, à savoir :

Un morceau de terre dans la paroisse d'Iberville, estant le No. 57 contenant 11, rangé 10 est, mesurant 100 pieds 2 pouces 100 arpents.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant Fergus Kernan, notaire, aux frais de l'acquereur.

10 juillet—10, 17, 24, 31—Août—6,10.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No. 21,426.—Division D. Dans l'affaire de Peter Glaser, demandeur, une monition.

A tous ceux que le présent avis concerne.

Attendu qu'à une vente publique pour taxe faite le 13 août 1886, l'Etat de la Louisiane, par intermédiaire collecteur des taxes d'Etat du district intérieur de cette ville, vendu à Jacob Both Joseph Schemel et John Stumpf, conformément aux dispositions de l'acte No 22 de 1884, de la propriété suivante ci après décrite, à savoir :

CINQ CERTAINS LOTS DE TERRE, dans la Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés sur les plans d'assessement comme lots Nos 4, 5, 6, 7 et 8 dans l'Ilot No 173 borné par les rues Congrès, Elmire, Dauphine et Roche ; les dits lots Nos 4 et 5 mesurant 228 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur assessés pour les années 1871, 1872, 1873 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, au nom de Rufus Waples et étant la même propriété achetée par le dit Rufus Waples le 2e mar jour de mars 1865 et décrite comme suit à savoir :

CINQ LOTS DE TERRE dans le faubourg Bayou Road, Troisième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Casacalva (maintenant Roxale), Grands-hommes (maintenant Dauphine), Elmire et Congrès, désignés comme lots Nos 5, 6, 7, 8 et 9 sur le plan No 45 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur entre les rues Casacalva et Grands-Hommes ; le lot No 5 formant l'intersection des rues Grands Hommes et Dauphine et mesure 45 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur et fera à la rue Grands-Hommes comme le tout plus amplement expliqué dans le document de taxe exécuté par Charles Cavaroc, collecteur des taxes d'Etat pour le district intérieur de cette ville, par acte pardevant A. Ker, notaire, à Jacob Both Joseph Schemel et John Stumpf, le 13ème jours d'août 1886 pour lequels les dits acquereurs ont payé la somme de soixante quinze piastres pour la dite adjudication. Enregistré au Bureau des aliénations livre 124 folio 248.

Et attendu que Peter X. Glaser a acheté la dite propriété des dits Jacob Both, Joseph Schemel et John Stumpf pour la somme de cinq cent piastres comptant, comme le tout est expliqué par une copie certifiée d'un acte de vente par les dits Jacob Both, Joseph Schemel et John Stumpf au dit Peter X. Glaser pardevant John R. Leglise, notaire, le 26ème jour de mai 1887, les dites copies du document sont annexés à la pétition ou demande dans cette affaire et y faisant partie. Enregistré au bureau des aliénations, livre 88, folio 569, et livre 124, folio 754.

Et attendu que Peter X. Glaser a fait application à cette cour pour une monition ou annonce conformément à la loi et aux sections 2274, 2275 et 2276 de l'acte No 95 approuvé le 10 mars 1870 comme refonte des Statuts Revisés de la Louisiane.

Donc, des maintenant toutes les personnes intéressées dans la dite propriété sont citées aux noms de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans à faire valoir et dire si elles en ont, tout droit, titre ou reclamation à la propriété par suite d'une informalité quelconque dans les annonces, procédures, publications, mesurements, descriptions, ou adjudication d'après lesquelles les ventes et deeds susmentionnées ont été faites ; ou toute irregularité ou illegalité dans les notices, époque ou lieu de la dite vente ou toute autre défection quelconque dans cette affaire, que personnes sont requises de presenter, dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles les ventes sont faites ne doivent pas être confirmées et homologuées.

Bureau du Greffier au Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 3 juin 1887.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

14 juin—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—George E. Stone vs. ses Créanciers—No. 21,621—Ordre de Cour—Vu la dite pétition sus-enregistrée et en vue réunion des créanciers de George E. Stone soit tenue pardevant R. C. Stone, Notaire, le 16 juillet 1887, à 11 heures A. M., afin de prendre en considération les dits et voter sur son application pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de la propriété du dit George E. Stone soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 28 juin, 1887.

(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

1juil—3f en 10 j

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nile-Orléans.

Bureau No 33 rue du Camp.

DOUZIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL

CONFORMÉMENT à l'Article 10 de sa Charte, cette Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1886 :

Primes sur risques d'incendie.....	$ 99,705 12	
" " de rivières.....	3,396 55	
" " maritimes.....	3,427 90	
	$106,529 57	
A ajouter primes non acquises pour 1885.....	29,613 70	
	$136,146 27	
A déduire :		
Pertes d'incendie.....	$40,505 97	
Pertes de rivières.....	2,084 50	
Pertes maritimes.....	1,252 95	
Réduction.....	10,071 41	
Réassurances.....	10,070 71	
Primes remboursées.....	6,902 79	
Dépenses, Commissions, Taxes, Loyer Board of Underwriters, Babcock, Corps de patrouille, etc., moins escompte et intérêts..	16,349 52	
	$87,137 85	
	$49,008 42	
Réservé pour pertes non réglées.....	$3,431 56	
Intérêt déclaré le 1er juillet 1886.....	7,307 23	
Intérêt et dividendes déclarés tel.....	15,318 81	
Réservé pour primes non acquises de 1886.....	22,950 82	
	$49,008 42	

La Compagnie possède l'actif suivant :

Billets d'action.....	$4,918 23
Prêts sur assurance et hypothèque.....	162,749 99
Billets à ordre.....	5,336 58
Propriété foncières..	15,000 00
Argent comptant et argent en banque..	69,304 94
Primes en voie de collection.....	39,465 89
Meubles de bureau, divers.....	4,448 53
	$301,223 44

PASSIF.

Capital.....	$150,000 00
Réserve pour pertes non estimées.	3,431 56
Intérêt et dividendes.....	24,943 53
Réserve pour primes non acquises.	122,848 35
Fonds de réserve et surplus.....	$301,223 44

L'exposé ci-dessus est une copie fidèle et exacte de l'état des affaires de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nile-Orléans.

R. H. BENNERS, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, ce 19e jour de janvier 1887]

W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1887.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt et les dividendes suivants, au demande :

DIX POUR CENT d'intérêt annuel et CINQ POUR CENT d'intérêt sur le capital payé, faisant un total de QUINZE POUR CENT ; plus

VINGT CINQ POUR CENT de dividende sur les primes participantes, avant noël.

N. M. MCKINNEY, Président.

T. PRUDHOMME, Vice-Président.

R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

J. ALEXANDER,	LEON BERTOLI,
H. H. BIEERHORST,	PHIL. BECK,
PETER BLAISE,	P. EGAN
H. ELLERMAN,	JNO. FITZPATRICK,
C. T. GAUCHE	CHAS HERMAN,
A. H. ISAACSON,	I. N. MARKS,
A. A. MAGINNIS,	WASH MARKS,
T. PRUDHOMME,	A. H. SIEWERD,
OTTO THOMAN,	JNO. XVERKETT.

25 janv—Mar dim—1 mois

DATE DE FONDATION 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NLLE-ORLÉANS.

(New Orleans Insurance Company of New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX : 3 rue Carondelet, entre Canal et Commune.

CAPITAL - - - $500,000

J. TUYES, Président,
A. SCHREIBER, Vice Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus reduits.

Crescent Insurance Company,

67 et 69, rue du Camp,

NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849 —Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixées de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN.....Président
CHAS. H. DOLSEN.....Vice-Président
CHAS. E. RICE.....Secrétaire

Directeurs :

Joseph Bowling,	James T. Rodd,
Geo. W. Sentell,	Saml H. Kennedy.
W. R. Conger,	Alfred Moulton
U. Marinoni,	W. R. Lyman,
Harry L. Flash,	Chas. H. Dolsen,
J. J. Reiss,	S. C. Coulon,
Lucien Delery,	Charles Newman
Chas. H. Wallace,	M. Gillis,
R. F. W. Bachman,	C. E. David,
Wm. Garig,	A. Rosenfield,
John D. Fisher,	Chas. A. Rice
Joseph Hohn,	Charles M. Whit
	D. R. Calder.

Voir nos agentsdans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas.

10jui 86—1an

Dix-septième Etat Annuel

— DE —

L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans

CONFORMEMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1886 :

Primes reçues :

Sur risques de feu.....	$229,184 35
Sur risques de marine.....	10,142 18
Sur risques de rivière.....	5,696 66
	$245,023 19
A ajouter, primes non acquises de 1885.....	136,280 00
Primes totales.....	$381,303 19
A ajouter, intérêts et profits et pertes.....	19,476 90
Revenu.....	$400,780 09
A déduire, pertes payées.	
Sur risques de feu..	$169,571 88
Sur risques de marine.....	16,624 89
Sur risques de rivière.....	358 19
	$186,554 96
Retour de primes et cancellations....	10,089 64
Commissions et réfactions (rebates).	41,135 19
Réassurances.....	25,705 55
Taxes de licences....	2,242 52
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, loyers, publicité, etc.	33,064 66— $298,882 52
Surplus.....	$7 1680l 74
Sablicat.....	
Primes non acquises de 1886.....	$ 70,255 00
Pertes ajustées et non ajustées.....	30,443 94
Balance.....	19,983 63—$101,89757

ACTIF.

Argent en caisse.....	$ 27,116 22
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi.....	15,000 00
Argent entre les mains d'agents en Europe.....	3,618 90
$10,000 Bons des Etats-Unis à 4 0/0	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans.....	128.910 00
656,940 Sous à Primes de la Nlle-Orléans.....	64,343 90
Primes en voie de recouvrement entre les mains d'agents.....	30,718 82
Prêts sur hypothèque.....	47,464 24
Billets à recevoir.....	2,885 00
Billets à recevoir pour primes.....	3,402 56
Actions et autres valeurs.....	13,569 78
Meubles et installations de bureaux.....	2,500 00
Total.....	$351,333 55

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Président.
GEO. LANAUX, JR., Secrétaire p. t.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, 7 janvier 1887.

GEAS G. ANDRY, Notaire.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'emplacement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses **Grands Tirages Semestriels auront lieu tous les six mois (Juin et Décembre).**

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, a plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ces annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

COMMISSAIRES.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés, la Dixième-vous donc des contrefaçons et des plans mensongers.

Grand Tirage à Numéro Simple,

AVIS.---Billets $10 seulement,

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS :

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 " de	50,000..	50,000
1 Lot de	20,000..	20,000
2 Lots de	10,000..	20,000
4 Lots de	5,000..	20,000
20 Lots de	1,000..	20,000
50 Lots de	500..	25,000
100 Lots de	300..	30,000
200 Lots de	200..	40,000
500 Lots de	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION :

100 Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100 " "	200..	20,000
100 " "	100..	10,000
1000 " "	50..	50,000
2,179 Lots s'élevant à.....		$535,000

☞ Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On n'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres enregistrées. Montant couranto par l'Express [à nos frais]. Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à

la New Orleans National Bank, New Orleans.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. La Dixième-vous donc des contrefaçons et des plans mensongers.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dame Madeleine de la succession de Mme Ann Ann, veuve d'un premier mariage de Félix Baron et femme divorcée d'un second mariage de James Hanny.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 20,537.—En vertu d'un ordre de vente daté le 11 juillet 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 13 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, érigés, et dépendances, situé dans la Troisième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Milandon, Annet, Delachaise, Armas et Lower Line, désigné comme lot vingt-deux dans l'Ilot numéro trente deux. Le dit lot mesurant vingt deux pieds de front sur la rue Armas à la rue Anne et forme l'encoignure des rues Anne et Milandon sur une profondeur de cent cinq pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

9juil—8,12,15,19.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Groceries. Groceries. Groceries.

Frank Turdo vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,431.—En vertu d'un ordre de vente, daté du 11 juillet 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci après désignés, VENDREDI 15 juillet 1887, à 10:30 heures P. M., de la propriété ci après décrite, à savoir :

Sur les lieux, 93 rue Conti :

Le contenu des dits lieux, consistant d'un vaste assortiment d'épiceries de fonds et de fantaisie, vins, liqueurs, installation, divers, etc., selon un inventaire enregistré dans la susdite affaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

12 juil—12 13 14 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. V. Charpentier vs. Henderson McCray.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,922—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 13 août 1887, à 10:30 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain, situé dans la Sixième District de cette ville, dans le carré d'Ilot borné par les rues Milandon, Annet, Delachaise et Lower Line, désigné comme lot vingt-deux dans l'Ilot numéro trente deux. Le dit lot mesurant vingt deux pieds de front sur la rue Annet à la rue Anne et formant l'encoignure des rues Anne et Milandon sur une profondeur de cent cinq pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

18juin—18,25—2,9,16,20juil.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joaquim Infante Rosnell vs. Mme Célestine Chastant, Veuve de Dr C. C. Turpin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,346.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le procédérai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci après désignés, VENDREDI 15 juillet 1887, à 10:30 heures P. M., de la propriété ci après décrite, à savoir :

Sur les lieux, 93 rue Conti :

Le contenu des dits lieux, consistant d'un vaste assortiment d'épiceries de fonds et de fantaisie, vins, liqueurs, installation, divers, etc., selon un inventaire enregistré dans la susdite affaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

12 juil—12 13 14 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. V. Charpentier vs. Henderson McCray.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,922—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 23 juillet 1887, à 10:30 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, érigés, et dépendances, situé dans la Sixième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Milandon, Annet, Delachaise et Lower Line, désigné comme lot vingt-deux dans l'Ilot numéro trente deux. Le dit lot mesurant vingt deux pieds de front sur la rue Annet à la rue Anne et formant l'encoignure des rues Anne et Milandon sur une profondeur de cent cinq pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

18juin—18,25—2,9,16,20juil.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jonquin Infante Rosnell vs. Mme Célestine Chastant, Veuve de Dr C. C. Turpin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,346.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci après désignés, VENDREDI, 15 juillet 1887, à 10:30 heures P. M., de la propriété ci après décrite, à savoir :

Sur les lieux, 93 rue Conti :

Le contenu des dits lieux, consistant d'un vaste assortiment d'épiceries de fonds et de fantaisie, vins, liqueurs, installation, divers, etc., selon un inventaire enregistré dans la susdite affaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

12 juil—12 13 14 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles neufs. Meubles, etc.

Tennessee Furniture & Chair Co. vs. G. E. Schmidt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,314.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 23 juillet 1887, à 10:30 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Sixième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Milandon, Annet, Delachaise et Lower Line, désigné comme lot vingt-deux dans l'Ilot numéro trente deux. Le dit lot mesurant vingt deux pieds de front sur la rue Annet à la rue Anne et formant l'encoignure des rues Anne et Milandon sur une profondeur de cent cinq pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

18juin—18,25—2,9,16,20juil.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Adrien Bonnet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 20,540.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 16 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, érigés, et dépendances, situé dans la Troisième District de cette ville, le SAMEDI, 23 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, situés dans le Sixième District de cette ville, dans le carré d'Ilot borné par les rues Valmont, Laurel, Léontine et Live Oak, désigné comme lot numéro trente quatre, et portant les numéros cinq cent quatre vingt quatre et cinq cent quatre vingt cinq (584 et 585) rue Valmont, mesurant ensemble soixante pieds de front sur la rue Valmont sur une profondeur de cent vingt quatre pieds.

Les dits terrains précédemment désignés par les numéros cinq cent quatre vingt quatre et cinq cent quatre vingt cinq (584 et 585) rue Valmont, sont indiqué sur un plan annexé de Louis H. Pilié. Les dits terrains se touchant du côté de la propriété de la rue Constance maintenant ou anciennement appartenant à Mme Benoit.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, passage et avantages y appartenant ou pouvant y être annexés. Etant la même propriété que la défenderesse a acquise de Paul Aucoin par acte pardevant Buisseret Roque, notaire, le 24 mai 1886.

Saisi dans la susdite affaire.

Conditions—Comptant suffisamment pour payer la reclamation du demandeur d'une main tenant soit trois cent quatre vingt cinq piastres et soixante trois sous et un tiers (385 63 1/3) avec intérêt au taux de huit pour cent par an du 24 mai 1886 jusqu'a parfait paiement ; cinq pour cent de cet montant principal et intérêt pour honoraires d'avocat ; trois dollars pour droit ; les frais de procès, de vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2. L'acquéreur assumera (jusqu'à concurrence de la somme de son encheres), le paiement de deux billets à ordre en date du 24 mai 1886 souscrits par la défenderesse à son propre ordre et endossés par elle, payables respectivement en deux et trois ans après dates de souscription et portant interêt au taux de huit pour cent par an a partir de leur date jusqu'à parfait paiement et garantis par une hypothèque sur la dite propriété, concurremment avec la réclamation du demandeur. L'acquéreur assumera en outre la conformité de l'acte premier d'hypothèque enregistré dans le Conservateur des Hypothèques de la Nouvelle-Orléans, le 24 mai 1886, relativement à l'assurance, honoraires d'avocat etc.

3e. Le reste du prix d'adjudication (s'il y en a) comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

6 juil—6,13,20,27—août 3 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Arthur Denis vs William Farrell et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 20,639.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 30 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré d'Ilot borné par les rues Valmont, Laurel, Léontine et Live Oak, désigné comme lot numéro trente quatre, et portant les numéros cinq cent quatre vingt quatre et cinq cent quatre vingt cinq (584 et 585) rue Valmont, mesurant ensemble soixante pieds de front sur la rue Valmont sur une profondeur de cent vingt quatre pieds.

Les dits terrains précédemment désignés par les numéros cinq cent quatre vingt quatre et cinq cent quatre vingt cinq (584 et 585) rue Valmont, sont indiqué sur un plan annexé de Louis H. Pilié. Les dits terrains se touchant du côté de la propriété de la rue Constance maintenant ou anciennement appartenant à Mme Benoit.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, passage et avantages y apparten